



Pactiv Foodservice/Food Packaging, LLC

**Déclaration de principes
et code de conduite des affaires**

Table des matières

Introduction	3
Harcèlement et discrimination	4
Santé et sécurité	5
Conflit d'	6
Emploi et activités extérieures.....	7
Dissémination de l'information de l'entreprise	8
Protection de la propriété et de l'information de Pactiv	9
Communication électronique	10
Antitrust	11
Anti-corruption.....	13
Politique en matière de divertissements et cadeaux.....	14
Boycottage économique étranger	16
Exportations et restrictions de commerce international.....	17
Contrôles financiers et dossiers	18
Contributions et activités politiques	19
Gérance de l'environnement	20
Violations en matière de signalement	21
Glossaire	22
Contrôle des documents	23

Introduction

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv Foodservice / Food Packaging, LLC (Pactiv). Nulle exigence commerciale ne justifie d'agir de manière illicite, non éthique, immorale ou non professionnelle. Notre réussite en affaires dépend du maintien de la confiance de nos employés, de nos clients, d'autres partenaires commerciaux, des autorités gouvernementales et du public. Cette déclaration de principes et ce code de conduite des affaires (le « Code ») sont l'expression du professionnalisme dont nous cherchons à faire preuve en tout temps dans notre entreprise et auquel nous nous attendons de la part de nos employés. Les principes énoncés dans ce Code se basent sur :

- un comportement éthique et conforme à la loi;
- un traitement équitable, courtois et respectueux de nos collègues et des autres personnes avec lesquelles nous avons des interactions;
- la prise en compte juste et appropriée des intérêts d'autres parties prenantes (clients, autres partenaires commerciaux, autorités gouvernementales et grand public) et de l'environnement;
- le professionnalisme et les bonnes pratiques commerciales.

Ce code présente les attentes fondamentales et principes généraux qui guident la façon dont Pactiv mène ses activités. Chaque employé, quels que soient son poste ou ses responsabilités, est tenu d'observer le Code dans ses activités quotidiennes et de demander de l'aide en cas de doute sur les mesures appropriées à prendre. Toute violation au Code est considérée comme une inconduite et sera traitée de manière appropriée et opportune. Les employés sont tenus de demander de l'aide en cas de doute au sujet de la conduite appropriée à adopter lors des activités commerciales ou de questions sur la façon dont les normes et principes de Pactiv s'appliquent à une situation particulière. Une simple question apporte souvent les clarifications nécessaires pour éviter les situations potentiellement troublantes.

Ce Code ne prétend pas traiter toutes les situations ni répondre à toutes les questions. Les principes qui sous-tendent ce Code sont fréquemment directionnels et exigent dans de nombreux cas de faire preuve de jugement. Si un employé a des questions au sujet du Code, des préoccupations au sujet du comportement d'une personne au travail ou des doutes sur la conformité d'un agissement proposé au Code, il doit chercher conseil auprès de son supérieur immédiat. Toutefois, si l'employé juge qu'une telle façon de faire était inappropriée, il peut prendre contact avec le contentieux de Pactiv, un représentant des Ressources humaines ou le service de vérification interne. *Aucune mesure de représailles ni aucune pénalité ne sera prise contre une personne ayant signalé de manière honnête et de bonne foi une situation quelconque, même si les préoccupations signalées s'avèrent sans fondement.*

Pactiv et ses employés sont soumis aux lois de nombreux pays et d'autres juridictions dans le monde. Les employés sont tenus de se conformer au Code et à toutes les lois, règles et réglementations applicables. Si une disposition du Code entre en conflit avec les lois, règles et réglementations applicables, alors ces lois, règles et réglementations prévaudront.

La chose la plus importante à garder à l'esprit est celle-ci : en cas de doute, il est toujours préférable de demander avant d'agir. Un employé doit d'abord poser ses questions à son supérieur immédiat. Si le supérieur ignore la réponse à la question posée, il a la responsabilité de trouver la solution et de l'expliquer à l'employé. Si, pour une raison quelconque, un employé se sent mal à l'aise de parler à son supérieur, il peut contacter son représentant des Ressources humaines ou composer le numéro gratuit de la ligne d'éthique et de conformité (1 800 376-6722), ou envoyer un courriel à Compliance@pactiv.com ou une lettre à :

Pactiv Legal Department
1900 West Field Court
Lake Forest, Illinois 60045-2595
USA

Les clients et fournisseurs de Pactiv peuvent aussi contacter le contentieux de Pactiv à l'adresse indiquée ci-dessus. Toutes les mesures appropriées seront prises pour assurer la confidentialité des appels et des lettres. Les appels peuvent être faits de manière anonyme là où la loi le permet. L'identité de la personne contactant le contentieux ou la ligne sans frais d'éthique et de conformité ne sera pas révélée, sauf si la loi l'exige ou dans le cas où une telle divulgation serait nécessaire dans le cadre

d'une enquête. Les mesures contraires à cette politique sont par définition préjudiciables à Pactiv et à sa réputation. Les violations, même dans le cas d'une première occurrence, peuvent entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement. Cette politique n'est pas un contrat d'emploi et la conformité à celle-ci ne crée pas un contrat d'emploi continu.

Harcèlement et discrimination

Politique

Nous n'exercerons pas de discrimination illicite basée sur la race, la couleur de la peau, le sexe, l'âge, la religion, l'origine nationale, le handicap, le statut d'ancien combattant, la situation matrimoniale ou familiale ou toute autre catégorie protégée par les lois pertinentes. Toute décision d'emploi y compris l'embauche, les évaluations du rendement, les promotions et les congédiements sera prise sans accorder de considération illégale à de tels critères.

Il est inapproprié pour tout employé de harceler un autre employé en créant un milieu de travail intimidant, hostile ou offensant par la violence verbale, des insultes, des menaces, de l'intimidation ou tout autre comportement inapproprié similaire. Il est interdit aux employés d'agir de manière violente, de proférer des menaces de violence au travail de même que d'apporter ou d'utiliser une arme sur les lieux du travail.

Commentaires

Cette politique s'applique dans le monde entier à tous les employés. Dans certains endroits, les exigences obligatoires locales peuvent obliger les employeurs à se conformer à des normes supplémentaires locales.

Les comportements menaçants, intimidants ou violents ne seront pas tolérés. Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes, lesquelles sont toutes inacceptables, comme le décrivent les exemples suivants :

- Blagues, insultes, menaces et autres comportements importuns au sujet des caractéristiques d'une personne, comme décrits plus haut
- Avances sexuelles importunes, flirt, commentaires ou comportements sexuellement suggestifs, demandes de faveurs sexuelles et autre conduite importune verbale ou physique de nature sexuelle
- Affichage d'objets ou d'illustrations sexuellement suggestifs
- Commentaires ou comportement suggérant que la coopération d'un employé ou son refus de coopérer avec un comportement sexuel ou une autre forme de harcèlement aura un impact sur son emploi, son affectation, sa rémunération, son avancement, son perfectionnement professionnel ou sur toute autre condition d'emploi
- Comportement verbal ou physique qui a un impact négatif sur le rendement au travail d'une autre personne ou qui crée un milieu de travail intimidant ou hostile (p. ex., l'intimidation)

Nous ne tolérerons pas ce type de comportement de la part des employés ou d'autres personnes sur nos sites et nous invitons tous les employés à unir nos forces pour maintenir un milieu de travail libre de toute forme de harcèlement.

Vos responsabilités

- Ne pas faire ni tolérer** de blagues à caractère sexuel, de commentaires au sujet du corps d'une personne, de déclarations crues au sujet de questions sexuelles, et ne pas adopter de comportement offensant de nature sexuelle.
- Ne pas faire ni tolérer** de blagues, de commentaires, de remarques et ne pas traiter un employé différemment en raison de sa race, de la couleur de sa peau, de son sexe, de son origine nationale, de son âge, de sa religion, de son handicap, de sa situation matrimoniale ou familiale, de son statut d'ancien combattant ou de tout autre motif n'étant pas lié aux affaires. Un tel comportement est discriminatoire.
- Ne pas afficher** au travail des objets ou des illustrations sexuellement suggestifs.
- Ne pas demander** ni faire de commentaires au sujet du comportement sexuel ou des préférences sexuelles de collègues.
- Ne jamais** suggérer ni sous-entendre que le poste d'un employé sera conditionnel à sa réponse à une avance sexuelle.
- Créer** un milieu libre de toute suggestion de discrimination ou de harcèlement.

Pour plus d'information sur le harcèlement et la discrimination, consulter votre représentant des Ressources humaines

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Santé et sécurité

Politique

Nous ne compromettrons pas la santé ou la sécurité des employés au travail au profit de la rentabilité ou de la production. Les règles et directives de sécurité sont exigées dans toutes nos usines, de même que dans tous nos bureaux et lieux de travail. Chacun de nous doit effectuer son travail en suivant ces règles de santé et de sécurité et signaler promptement toute préoccupation, violation ou tout incident à son supérieur immédiat ou au directeur des Ressources humaines.

Il est interdit aux employés d'utiliser, de posséder, de fabriquer ou de transférer des drogues illicites sur les lieux de la société. Il est interdit aux employés de travailler s'ils sont sous l'influence de l'alcool ou de drogues illicites. L'utilisation inappropriée de médicaments autorisés par la loi au travail est interdite. Nous ne permettrons pas à une personne de travailler si nous estimons que son utilisation d'un médicament autorisé par la loi peut créer des conditions non sécuritaires.

Commentaires

Nous nous sommes fermement engagés à fournir à tous les employés un milieu de travail sécuritaire et sanitaire.

Les employés doivent connaître et comprendre toutes les règles et réglementations de sécurité et s'y conformer. Ils doivent savoir qu'aucune tâche n'est plus importante que leur protection personnelle et celle de leurs collègues. L'observation de ces exigences contribue à assurer non seulement notre propre sécurité, mais aussi celle d'autrui.

Vos responsabilités

- Vous conformer en tout temps** aux règles et directives de santé et de sécurité de votre installation, et s'assurer d'adopter la manière sécuritaire d'effectuer une tâche. En cas de doute, POSER DES QUESTIONS!
- Prendre toujours les précautions de sécurité appropriées**, y compris le port et l'utilisation d'équipement de protection comme les ceintures de sécurité lorsque vous conduisez ou prenez place comme passager dans un véhicule de fonction de la société.
- Ne jamais faire de compromis** sur vos directives de protection personnelle.
- Signaler** à votre supérieur ou au coordonnateur de santé et de sécurité de votre installation toute condition dangereuse, tout usage inapproprié de l'équipement de protection ou toute inobservation des directives de sécurité; les violations soupçonnées peuvent être signalées en appelant la ligne sans frais d'éthique et de conformité indiquée ci-dessous. Signaler aussi sans délai à votre supérieur tout accident de travail évité de près, toute blessure ou toute maladie professionnelle.
- Ne pas** apporter de drogues illicites ou d'alcool sur les lieux de la société, ne pas effectuer des activités professionnelles ou se trouver sur les lieux de la société en état d'ébriété ou sous l'influence d'une drogue illicite.
- Ne jamais** utiliser de substances interdites ou illicites, et ne jamais consommer de l'alcool dans des véhicules appartenant à Pactiv, loués ou utilisés par cette dernière pour exercer ses activités commerciales.
- Si** la prise d'un médicament peut compromettre votre capacité à effectuer votre travail de manière sécuritaire, vous devez en aviser votre supérieur.

Pour plus d'information sur les normes de travail ou les substances interdites au travail, consulter votre représentant des Ressources humaines.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Conflit d'intérêts

Politique

Il est interdit aux employés de prendre toute mesure qui créerait un conflit d'intérêts avec Pactiv et ceux-ci doivent éviter même toute apparence d'un conflit d'intérêts. Les ressources de la société ne doivent servir qu'aux fins approuvées.

Commentaires

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle l'intérêt ou le bénéfice personnel d'un employé interfère avec ses responsabilités d'employé. Les employés ne doivent pas accepter de paiements, de cadeaux, de divertissements ou d'autres faveurs qui vont au-delà de la courtoisie généralement associée aux bonnes pratiques commerciales ou qui peuvent être considérés comme créant une obligation envers un fournisseur ou un client.

À moins d'en avoir reçu l'autorisation préalable, aucun employé ne peut occuper un poste ni avoir un intérêt financier considérable dans une entreprise qui entre en conflit ou peut présenter l'apparence d'un conflit d'intérêts avec le travail de l'employé au nom de Pactiv.

Dans l'éventualité d'une des situations décrites ci-haut, la communication entre les employés et leur supérieur immédiat est de la plus haute importance et les parties concernées doivent tenter de résoudre la question de bonne foi.

Vos responsabilités

- Placer la conformité** aux lois et aux principes éthiques au-dessus de son bénéfice personnel.
- Ne pas solliciter ni accepter** quoi que ce soit ayant plus d'une valeur minimale de la part des fournisseurs de l'entreprise.
- Ne pas occuper un poste** ni avoir un intérêt financier dans une autre entreprise qui interfère ou a l'apparence d'interférer avec vos devoirs ou vos responsabilités à moins qu'un tel poste ou intérêt n'ait été approuvé à l'avance par le contentieux de Pactiv ou votre représentant des Ressources humaines.
- Ne pas exercer des activités/faire des transactions** commerciales de la société avec un parent à moins d'avoir obtenu à l'avance l'autorisation d'agir de la sorte par le contentieux de Pactiv ou votre représentant des Ressources humaines.
- Divulguer** tout intérêt financier ou poste auprès d'un concurrent
- Signaler** les violations soupçonnées aux directives en matière de conflit d'intérêts au contentieux de Pactiv ou à votre représentant des Ressources humaines ou encore, signaler les violations soupçonnées en appelant la ligne sans frais d'éthique et de conformité au numéro indiqué ci-dessous.

Pour plus d'information sur le conflit d'intérêts, consulter votre représentant des Ressources humaines

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Emploi et activités extérieures

Politique

Les employés ont une obligation professionnelle primaire envers Pactiv. Les activités extérieures, comme un deuxième emploi ou un travail autonome doivent être complètement distincts de l'emploi auprès de Pactiv et ne pas interférer avec les responsabilités ou le rendement de l'employé chez Pactiv.

Commentaires

Nous respectons la vie privée de chaque employé en ce qui concerne la conduite de ses affaires personnelles. Il est interdit aux employés de mener une entreprise personnelle pendant les heures de travail chez Pactiv ou d'utiliser les ressources de la société à cet effet. De manière similaire, les employés doivent éviter que de telles activités extérieures ne nuisent à leur rendement au travail ou exigent de si longues heures qu'elles affecteraient négativement leur efficacité physique ou mentale au travail.

En général, aucun employé ne peut fournir de services, servir à titre d'employé, de conseiller, de cadre ou de directeur pour tout concurrent, client ou fournisseur de Pactiv.

Vos responsabilités

- Ne pas user** du temps ou utiliser les ressources de Pactiv à des fins personnelles ou professionnelles extérieures.
- Ne pas travailler** au nom de concurrents, fournisseurs ou clients de Pactiv sans autorisation préalable du contentieux de Pactiv ou de votre représentant des Ressources humaines.
- Informez** votre supérieur immédiat ou votre représentant des Ressources humaines de tout poste professionnel extérieur (autre qu'un poste au sein d'un organisme de charité, éducatif ou religieux) qui pourrait être interprété comme entrant en conflit avec vos devoirs et responsabilités envers Pactiv.

Pour plus d'information sur le harcèlement et la discrimination, consulter votre représentant des Ressources humaines.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Dissémination de l'information de l'entreprise

Politique

Les employés ne doivent pas répondre aux demandes d'information financière ou commerciale au sujet de Pactiv provenant de sources extérieures comme le gouvernement, les médias, la presse, le milieu financier ou le grand public, à moins d'en avoir reçu l'autorisation. De telles demandes doivent être transmises au contentieux de Pactiv.

Commentaires

Nous maintiendrons un front coordonné et uniforme en relation avec les différents segments du secteur de la collecte d'information. Tout contact avec les médias concernant les affaires de la société, financières ou autres y compris les communications écrites et orales et la diffusion de photographies doit être coordonné par l'entremise du contentieux de Pactiv. L'information confidentielle de Pactiv ne doit être divulguée qu'aux employés, agents ou représentants qui ont besoin d'en prendre connaissance dans le cadre de leurs responsabilités.

Vos responsabilités

□ **Acheminer** les demandes d'information de tout type au contentieux de Pactiv pour qu'elles y soient traitées et qu'on y réponde.

□ **Acheminer** toutes demandes concernant d'anciens employés ou des employés actuels, soumises par d'autres personnes ou entités que les médias à votre représentant des Ressources humaines. Les demandes soumises par les médias doivent être transmises au contentieux de Pactiv.

Pour plus d'information sur la dissémination de l'information de l'entreprise, consulter le contentieux de Pactiv.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Protection de la propriété et de l'information de Pactiv

Politique

Les employés ont la responsabilité de protéger la propriété et l'équipement appartenant à Pactiv ou loué par cette dernière. Cette responsabilité s'étend non seulement aux biens tangibles comme l'argent, le matériel physique, l'inventaire, l'équipement et les biens immobiliers, mais aussi aux biens intangibles comme les plans d'affaires, les secrets commerciaux, les programmes informatiques, les technologies et autre information confidentielle ou exclusive de Pactiv ou d'autres sociétés, y compris ses clients et fournisseurs. Nous traitons les biens de la société avec le même soin que s'ils nous appartenaient.

Commentaires

En général, la propriété de Pactiv ne doit pas être utilisée à d'autres fins que les affaires de Pactiv. Les employés ne doivent pas emprunter, donner, prêter, vendre ou autrement disposer de la propriété de Pactiv, quelles que soient les conditions sans avoir obtenu une autorisation préalable. Des précautions raisonnables doivent être prises contre le vol, les dommages ou la mauvaise utilisation de la propriété de Pactiv.

La propriété de Pactiv comprend de l'information développée par les employés et peut inclure de l'information reçue de l'extérieur de la société. Cette information peut comprendre des données financières, commerciales ou techniques ou concerner la paye, les salaires, les avantages sociaux ou les dossiers des employés. Ces données peuvent inclure de l'information au sujet des employés, clients, clients potentiels ou de l'information appartenant à autrui et confiée à Pactiv.

Les employés qui reçoivent ou prennent connaissance d'une information commerciale confidentielle ou de secrets commerciaux de Pactiv ou d'autres ne doivent pas, à des fins non liées à Pactiv, divulguer une telle information à des tiers (y compris à des amis et des parents) ou l'utiliser à des fins non liées aux affaires de Pactiv.

Le traitement et la dissémination de l'information constituent des tâches de gestion et tous les employés doivent respecter la nécessité par Pactiv d'assurer une gestion professionnelle de l'information. Tous les employés doivent maintenir la confidentialité de l'information pertinente.

Vos responsabilités

- **Prendre un soin approprié**, de la propriété de Pactiv sous votre garde et votre contrôle (y compris les fournitures, l'équipement, les installations, les fichiers, les documents, les films et les données ou images enregistrées électroniquement). De plus, prendre un soin approprié des biens intangibles de Pactiv sous votre garde ou contrôle (y compris les plans d'affaires, les secrets commerciaux, les programmes de conformité, les technologies et toute autre information confidentielle ou exclusive).
- **Ne pas utiliser** l'équipement de Pactiv, y compris les ordinateurs pour un usage personnel excessif et/ou pour naviguer sur des sites Web inappropriés.
- **Ne pas copier** de logiciel exclusif ou dont la marque a été déposée pour votre usage personnel.
- **Garder toute information confidentielle** stockée de manière appropriée lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Pour plus d'information sur la propriété de Pactiv, consulter le contenu de Pactiv.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Nous ne détruisons pas les documents officiels ou dossiers de la société avant la fin de la période de rétention, à moins d'instruction à l'effet du contraire concernant des documents particuliers lorsqu'ils ne présentent plus aucune utilité à des fins commerciales. Les employés doivent contacter leur supérieur immédiat s'ils ont des doutes sur la destruction d'un document.

Communication électronique (Usage des ordinateurs, d'Internet et du courriel)

Politique

Nous protégerons les systèmes informatiques et l'information informatisée de Pactiv contre tout accès et toute utilisation, modification, copie, divulgation ou destruction non autorisés. L'utilisation peut faire l'objet d'examen à des fins d'uniformité avec les exigences légales. Les employés et autres personnes qui violent cette politique peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires.

Les incidents de sécurité doivent immédiatement être signalés par les employés à leur supérieur immédiat. S'il n'est pas possible de signaler l'incident au supérieur immédiat, les employés doivent appeler le numéro de la ligne sans frais d'éthique et de conformité au numéro indiqué ci-dessous.

L'utilisation des systèmes informatiques de la société à des fins qui n'appuient pas les valeurs ou les objectifs commerciaux de la société est interdite.

Commentaires

Les utilisateurs autorisés recevront des comptes autorisés par la société. L'accès non autorisé à l'information informatisée de la société, l'utilisation de systèmes informatiques ou d'information informatisée constituant une activité illégale et le partage de comptes d'utilisateurs d'ordinateurs ou d'autres comptes attribués pour un usage individuel sont interdits.

Usage personnel des ressources technologiques :

L'usage personnel occasionnel, mais limité, des ressources technologiques est permis à condition qu'il soit approprié et qu'il :

- n'interfère pas avec le rendement ou travail de l'utilisateur ou de tout autre utilisateur;
- ne nuise pas au fonctionnement des ressources technologiques;
- n'entraîne pas des dépenses de matériel pour Pactiv;
- ne viole pas cette politique ou toute autre politique, directive ou norme de Pactiv;
- ne viole aucune loi ou réglementation applicable;
- n'utilise pas d'espace de stockage au-delà de ce qui est attribué à l'usage personnel;
- n'engage pas la conduite d'affaires personnelles.

Il est interdit aux parents, associés ou amis des employés d'utiliser les ressources technologiques de Pactiv.

Vos responsabilités

- Ne pas s'attendre** à ce que les messages électroniques soient privés ou confidentiels
- Ne pas utiliser** ces systèmes pour solliciter ou communiquer d'une manière qui violerait cette politique ou d'autres politiques ou directives de Pactiv, y compris la communication de déclarations discriminatoires ou de harcèlement, de matériel pornographique, d'humour inapproprié, de sollicitations concernant des questions d'ordre politique ou caritatif ou à toutes autres fins illicites.
- Créer des messages** en s'attendant à ce qu'ils puissent être rendus publics ou autrement utilisés dans le cadre d'actions en justice.
- Faire preuve de bon sens** lors de l'utilisation de ces systèmes et exercer le même jugement en créant des messages électroniques comme vous le feriez dans des documents sur papier.

Pour plus d'information sur la communication électronique, consulter votre représentant des Ressources humaines.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Antitrust

Politique

Nous ne nous engagerons pas dans des pratiques qui limitent la concurrence comme la fixation des prix et la division des marchés ou qui restreignent de manière illégale les possibilités d'une partie à faire concurrence.

Commentaires

La libre concurrence est saine pour les entreprises et pour les consommateurs. Les lois antitrust des États-Unis et les lois sur la concurrence d'autres pays régissent la conduite quotidienne des affaires dans l'établissement des prix et des aspects de l'achat et du marketing de biens et de services. Ces lois protègent les consommateurs contre des mesures concurrentielles illégales comme la fixation des prix et la division des marchés. Il est vital de respecter les lois des États-Unis et des autres pays qui interdisent des pratiques qui nuisent à la concurrence. À titre de règle, les lois antitrust couvrent non seulement le comportement commercial dans un pays en particulier, mais s'appliquent aussi à tout comportement commercial hors du pays en question s'il a un impact considérable sur la concurrence. Pactiv ne fera concurrence qu'en s'appuyant sur le mérite de ses produits et services.

Nous réussissons en satisfaisant les besoins de la clientèle et non en limitant de manière illégale les possibilités de concurrence.

En raison de la complexité des lois antitrust, toutes les ententes avec des concurrents ou autres tierces parties qui peuvent avoir un effet négatif sur la concurrence doivent être approuvées par l'avocat-conseil. Les dispositions pouvant avoir un effet négatif sur la concurrence comprennent :

- les dispositions d'exclusivité;
- les dispositions de prix;
- les dispositions de jumelage;
- les restrictions territoriales;
- la discrimination de prix (y compris les remises et rabais préférentiels).

Les lois antitrust interdisent généralement toute entente conclue (orale ou informelle) avec un concurrent concernant :

- les prix, coûts, profits, marges, inventaires ou conditions de vente;
- les territoires;
- les limites imposées sur les produits ou services;
- les installations, le volume ou la capacité de production;
- la part du marché;
- l'attribution ou la sélection de clients ou de fournisseurs;
- les méthodes de distribution;
- toute mesure qui compromet, limite ou restreint la concurrence;
- les ententes d'appels d'offres;
- les manœuvres de régime de prix de revente imposé;
- la restriction d'offre de produits ou le jumelage imposé de l'achat de produits à d'autres achats;
- les ententes de boycottage, p. ex. le refus de fournir ou d'accepter des livraisons.

Vos responsabilités

Ne jamais convenir avec des concurrents de fixer des prix ou de diviser des marchés.

Ne jamais conclure d'entente avec un concurrent restreignant la discrétion d'une partie à fabriquer des produits ou à fournir un service ou limitant la vente ou l'achat à une tierce partie.

Ne jamais, sans d'abord consulter le contentieux de Pactiv, conclure une entente avec un client qui puisse :

1. restreindre la discrétion d'un client à utiliser ou revendre l'un des produits de Pactiv;
2. rendre conditionnelle la vente d'un produit ou d'un service à l'achat par le client d'un autre produit ou service de Pactiv.

Contactez le contentieux de Pactiv afin d'obtenir une autorisation préalable avant toute rencontre avec un concurrent. Si vous participez à une association commerciale et que des concurrents sont présents, ne jamais discuter à la réunion ou lors de toute autre activité sociale de prix, de coûts, de ventes, de profits, de parts de marché ou d'autres sujets liés à la concurrence. Si de telles questions sont abordées, cesser de participer à la discussion ou quitter la réunion ou l'activité sociale et aviser le contentieux de Pactiv.

Signaler toute activité qui semble contraire aux lois antitrust au contentieux de Pactiv ou signaler les violations soupçonnées en appelant la ligne sans frais d'éthique et de conformité au numéro indiqué ci-dessous.

Pour plus d'information sur la politique antitrust, consulter le contentieux de Pactiv.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Antitrust (suite)

NE VOUS MÉPRENEZ PAS en croyant que des ententes sont illicites uniquement si un document a été signé par les parties concernées. Si des concurrents s'engagent sciemment dans une mesure commune limitant la concurrence, ils peuvent enfreindre les lois sur la concurrence.

Les lois antitrust interdisent de bénéficier de manière abusive d'une position dominante sur le marché. Le terme « abusif » fait référence à des situations dans lesquelles la puissance d'un marché dominant s'exerce au détriment des fournisseurs ou clients. Les stratégies et pratiques de marketing dans des marchés où Pactiv est un acteur important doivent faire l'objet d'une attention particulière par le contentieux de Pactiv.

Les lois antitrust peuvent limiter les acquisitions qui pourraient entraîner une position de domination du marché et nuire à la concurrence. De plus, un avis aux autorités gouvernementales est exigé dans la plupart des juridictions avant que certaines acquisitions puissent être réalisées. Le contentieux de Pactiv doit être impliqué tôt dans les projets d'acquisition.

Les contrats concernant l'utilisation des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques de commerce, dessins, droits d'auteur, savoir-faire et secrets commerciaux) font souvent l'objet de règles spéciales et peuvent par conséquent être critiques en ce qui concerne les lois antitrust. Le contentieux de Pactiv doit donc y porter une attention particulière.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Anti-corrruption

Politique

Pactiv se conforme à toutes les lois et réglementations applicables dans toutes les régions où elle exerce ses activités. Presque tous les pays interdisent les paiements ou offres d'articles de valeur à des représentants du gouvernement, des partis ou des candidats politiques afin d'obtenir ou de retenir des affaires. Ces lois comprennent le Foreign Corrupt Practice Act (FCPA) des États-Unis, le Bribery Act of 2010 du Royaume-Uni (UK Bribery Act) et des lois similaires dans d'autres juridictions.

Commentaires

Le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) interdit les paiements ou offres de paiement d'articles de valeurs à des représentants étrangers, des partis politiques étrangers ou des candidats à une instance politique étrangère afin d'obtenir, de garder ou de diriger des affaires. Les paiements indirects de cette nature faits par l'entremise d'un intermédiaire comme un distributeur ou un représentant commercial sont également illégaux.

Le FCPA exige également que Pactiv maintienne un système de contrôles comptables internes et des dossiers exacts de ses transactions et de ses actifs. Les activités suivantes sont interdites :

- le maintien de fonds ou d'actifs secrets ou non enregistrés;
- la falsification de dossiers;
- la fourniture d'information financière trompeuse ou incomplète à un vérificateur.

Les agissements suivants sont considérés comme criminels par le Bribery Act of 2010 du Royaume-Uni :

- L'offre, la promesse ou le don d'un pot-de-vin à une autre personne
- La demande, l'entente concernant la réception ou l'acceptation d'un pot-de-vin d'une autre personne
- La corruption d'un représentant public étranger
- L'échec d'une société à prévenir la corruption (la société est responsable de toutes les personnes associées à la société)

Remarque : Le Bribery Act of 2010 du Royaume-Uni peut s'appliquer aux sociétés faisant des affaires au Royaume-Uni et non seulement aux agissements commis sur le territoire du Royaume-Uni. Par conséquent, il est important que tous les employés, où qu'ils soient, prennent connaissance de cette loi et s'y conforment.

Vos responsabilités

- Vous conformer** aux directives de Pactiv et agir de manière éthique et intègre.
- Ne jamais faire** de paiement vénal, de quelque montant que ce soit, à des représentants ou des fonctionnaires d'un pays étranger de manière directe ou par l'entremise d'un intermédiaire.
- Ne pas utiliser** les actifs de Pactiv à des fins illicites ou inappropriées
- Ne pas créer** ou maintenir des fonds ou actifs secrets ou non enregistrés pour quelque motif que ce soit.
- Vous conformer** aux politiques de comptabilité et directives de contrôle interne de Pactiv.
- Ne pas inscrire** d'entrées fausses ou trompeuses dans les dossiers de Pactiv ni faire de paiements au nom de Pactiv sans documentation adéquate à l'appui.
- Signaler** tout agissement soupçonné de corruption ou de violation des politiques financières et comptables de Pactiv à votre supérieur immédiat ou au contentieux de Pactiv, ou signaler toute violation soupçonnée en appelant la ligne sans frais d'éthique et de conformité au numéro indiqué ci-dessous.

Pour plus d'information sur les différentes lois anticorrruption, consulter le contentieux de Pactiv.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Politique en matière de divertissements et cadeaux

Politique

Les cadeaux et gratifications représentent toujours une zone de haut risque où les motifs sous-jacents de telles activités peuvent être facilement mal interprétés. Notre règle élémentaire consiste à éviter de donner ou de recevoir tout cadeau ou toute gratification.

- Nous ne devons jamais donner ou accepter des divertissements ou cadeaux qui pourraient compromettre ou sembler compromettre notre rendement au travail, causer de l'embarras à la société ou compromettre notre intégrité ou indépendance.
- Nous n'offrirons pas et n'accepterons pas de la part de nos clients existants ou éventuels des cadeaux en espèces de quelque montant que ce soit, des cadeaux non monétaires ou des gratifications dont la juste valeur marchande dépasse 50 \$.
- Nous n'offrirons jamais de cadeaux ou de gratifications à des fonctionnaires fédéraux, étatiques ou locaux ou à leurs représentants, à l'échelle nationale ou internationale.

Nous nous attendons à ce que les employés fassent preuve de jugement dans chaque cas, en tenant compte des circonstances pertinentes, y compris du caractère de l'avantage, de son but, de son apparence, de la position des personnes fournissant et recevant l'avantage, du contexte commercial, de la réciprocité, des lois applicables et des normes sociales.

Nous permettons des divertissements raisonnables liés aux affaires, y compris des événements promotionnels traditionnels à condition :

- qu'ils soient offerts d'une manière conforme à nos pratiques commerciales;
- qu'ils soient offerts de manière occasionnelle,
- qu'ils ne soient pas interprétés comme un pot-de-vin ou un paiement,
- qu'ils n'enfreignent aucune loi,
- qu'ils ne causent pas d'embarras à la société ou à nous-mêmes s'ils sont divulgués sur la place publique.

Nous interdisons formellement les pots-de-vin, les ristournes ou toute autre forme de paiement inapproprié à un client ou à un représentant d'un gouvernement. De plus, nous interdisons strictement à tout employé d'accepter de tels paiements.

Tous les contacts et toutes les transactions avec les clients doivent être menés de manière à éviter ne serait-ce que l'apparence d'une pratique répréhensible ou d'une violation de toute loi ou réglementation applicable ou de ces normes de conduite des affaires.

Tous les frais de divertissement ou autres avantages fournis par Pactiv doivent être enregistrés avec exactitude dans les registres et dossiers de Pactiv. Aucune exception à cette politique de Pactiv ne sera faite aux employés concernés sans avoir reçu l'autorisation du directeur d'un site.

Vos responsabilités

- Vous conformer** aux directives de Pactiv et agir de manière éthique et intègre.
- Ne pas faire ni accepter** de paiements vénaux ou de pots-de-vin sous une forme quelconque, quel que soit le montant, de manière directe ou par l'entremise d'un intermédiaire.
- Ne pas accepter ni donner** d'argent en cadeau.
- Ne pas utiliser** les actifs de Pactiv à des fins illicites ou inappropriées
- Ne pas créer** ou maintenir des fonds ou actifs secrets ou non enregistrés pour quelque motif que ce soit.
- Vous conformer** aux politiques de comptabilité et directives de contrôle interne de Pactiv.
- Ne pas inscrire** d'entrées fausses ou trompeuses dans les dossiers de Pactiv ni faire de paiements au nom de Pactiv sans documentation adéquate à l'appui.

Pour plus d'information sur la politique en matière d'anti-corruption ou de divertissement et de cadeaux, consulter votre représentant des Ressources humaines.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Politique en matière de divertissements et cadeaux (suite)

Commentaires

Les employés ne doivent pas donner ou recevoir de cadeaux lorsqu'un tel agissement violerait la loi, notamment le FCPA des États-Unis ou le Bribery Act of 2010 du Royaume-Uni, la politique de Pactiv ou, à la connaissance de l'employé, toute politique applicable à l'autre personne faisant don du cadeau ou le recevant.

Les employés doivent observer ce qui suit :

- Dans les pays où les cadeaux sont acceptés et attendus en raison des coutumes locales, les employés doivent toujours demander conseil auprès du contentieux de Pactiv.
- En aucune circonstance un avantage ou divertissement ne doit être accepté ou offert s'il crée ou semble créer une obligation de la part de la personne qui le reçoit.
- Le don ou l'acceptation, la demande ou la sollicitation de cadeaux inappropriés, somptueux ou répétés ou d'autres avantages sont interdits en tout temps.
- On ne doit jamais donner ou accepter de l'argent (espèces, chèques ou toute forme de virement de devises) en cadeau.

Pour toute question, contactez votre représentant des Ressources humaines ou envoyez un courriel à compliance@pactiv.com.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Boycottage économique étranger

Politique

Pactiv ne doit jamais coopérer avec des pratiques de commerce restrictives ou des boycottages qui sont interdits par les lois américaines ou autres lois applicables. Par exemple, les lois américaines interdisent de participer ou de coopérer avec des boycottages économiques illégaux soutenus par des nations étrangères comme le boycottage d'Israël par les pays arabes. Pactiv, ses employés du monde entier et ses partenaires de coentreprises, ses agents, ses distributeurs et autres représentants se conformeront strictement aux lois américaines et autres lois et politiques applicables anti-boycottage.

Commentaires

Il existe plusieurs autres activités interdites. Soyez conscient que les dispositions relatives à un boycottage peuvent figurer dans le langage « standard » de documents comme des contrats, des lettres de crédit et des documents d'expédition. En raison du caractère juridique complexe de cette question, les employés doivent signaler à leur supérieur immédiat ou au contentieux de Pactiv toute disposition ou demande de boycottage qu'ils identifient ou reçoivent. La loi américaine exige également que les demandes de prises de mesures de boycottage (y compris les demandes de fourniture d'information ou l'acceptation de conditions de boycottage) soient signalées au gouvernement américain. D'autres exigences peuvent s'appliquer dans différentes juridictions.

Une « demande de boycottage illégal » peut inclure toute demande d'une tierce partie de prendre l'une des mesures suivantes contre un ou des pays :

- le refus de faire des affaires avec un pays ou avec d'autres personnes ou sociétés qui font des affaires dans ou avec un pays quelconque;
- la fourniture d'information au sujet de relations d'affaires avec ou dans un pays;
- la discrimination contre une personne en raison de sa race, sa religion, son sexe, son origine nationale, sauf dans les cas où une telle information est relative à des documents gouvernementaux valides comme des visas;
- l'exécution de documents d'affaires comme des contrats, des lettres de crédit, des garanties qui contiennent des demandes de boycottage illégal (comme l'interdiction du contenu du produit d'un pays, la livraison d'un produit par l'entremise d'un pays, des transactions d'affaires avec un pays, etc.)

Les employés peuvent contacter le contentieux de Pactiv pour obtenir une liste actuelle des boycottages.

Vos responsabilités

Ne pas refuser(ou convenir de refuser) de faire des affaires avec des pays boycottés, avec des personnes ou des sociétés mises sur une liste noire de manière illégale.

Ne pas fournir(ou convenir de fournir) de l'information ou des certifications concernant la race, la religion, le sexe, l'origine nationale ou les relations d'affaires d'une personne avec des sociétés mises sur une liste noire. Ne pas oublier que ces demandes peuvent être cachées dans les subtilités des contrats ou d'autres documents.

Pour plus d'information sur les boycottages économiques étrangers, consulter le contentieux de Pactiv.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Exportations et restrictions de commerce international

Politique

Les opérations internationales de Pactiv exigent que les employés connaissent les lois du commerce international. Pactiv, ses employés du monde entier, ses partenaires de coentreprise, ses agents, distributeurs et autres représentants se conformeront à ces lois, notamment aux sanctions commerciales, embargos économiques de même qu'aux contrôles d'exportation et de réexportation applicables.

Commentaires

L'exportation de marchandises et de technologie (y compris les transferts sans vente) d'autres pays est réglementée par un nombre de lois et de réglementations très compliquées. Il existe de nombreux facteurs permettant de déterminer si un produit ou une technologie peut être exporté, y compris la nature de l'article, le pays de destination et l'utilisateur ou usage final. Les restrictions d'exportation s'appliquent non seulement à l'exportation des biens et services, mais aussi aux licences logicielles et au transfert de technologie sous plusieurs formes, comme des plans, des dessins, des formations, des consultations et une assistance technique. Ces restrictions peuvent aussi s'appliquer à des produits basés sur la technologie d'un autre pays ou contenant des pièces ou composants d'un autre pays.

L'exportation de biens ou de technologie sans avoir obtenu les approbations gouvernementales appropriées peut avoir pour conséquence la perte des privilèges d'exportation et entraîner des pénalités tant civiles que criminelles. Par exemple, les États-Unis interdisent ou restreignent généralement tout commerce, tout investissement et toutes transactions avec les pays suivants : Myanmar, Cuba, Iran, Corée du Nord, Soudan et Syrie. Les interdictions ou restrictions d'autres pays peuvent varier. Ces listes changent régulièrement, les employés doivent donc vérifier avec le contentieux de Pactiv concernant toute mise à jour de ces listes.

Vos responsabilités

- Vous familiariser** avec les lois applicables de contrôle des exportations, les sanctions commerciales et les embargos si vous travaillez sur des programmes de commerce international.
- Maintenir** des dossiers complets et exacts de toutes les transactions internationales.
- Consulter** le contentieux de Pactiv chaque fois que vous traitez un produit ou une technologie prévus pour l'exportation. Vous devez obtenir les approbations gouvernementales nécessaires avant de procéder à l'exportation.
- Remplir de manière précise** tout document de contrôle des exportations.
- Être à l'affût** des transactions qui peuvent constituer une « couverture » de ventes interdites en faisant passer les marchandises par différentes corporations ou différents pays non soumis aux restrictions.
- Passer au crible** toutes les transactions internationales pour prévenir toute transaction avec des personnes ou sociétés qui figurent sur des listes de parties proscrites maintenues par le gouvernement des États-Unis.

Pour plus d'information sur les exportations et restrictions du commerce international, consulter le contentieux de Pactiv.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Contrôles financiers et dossiers

Politique

Une variété de lois exige de Pactiv d'enregistrer, de préserver et de signaler de l'information financière à des prêteurs et agences gouvernementales. Cette information doit présenter de manière équitable la position financière de Pactiv et les résultats de ses opérations. Les employés engagés dans la préparation, le traitement et l'enregistrement d'une telle information seront responsables de sa ponctualité, de son exhaustivité et de son exactitude.

Commentaires

Pactiv doit maintenir une structure complète de contrôles et de directives internes prévus pour fournir l'assurance raisonnable de l'exactitude des transactions inscrites dans les livres et dossiers, de la protection des actifs contre toute utilisation ou disposition non autorisées, de la protection des données et rapports financiers contre toute fraude ou erreur matérielle et de la préparation des états financiers conformément aux règles et principes de Pactiv ainsi qu'aux réglementations et principes comptables locaux. Lorsque les exigences de Pactiv diffèrent des exigences locales, les employés doivent consulter leur contrôleur ou directeur financier.

Aucuns fonds ni autres actifs appartenant à Pactiv ou dérivant de ses opérations (quelles que soient les fins ou l'utilisation auxquelles les actifs seront appliqués) ne peuvent être maintenus dans un compte ne figurant pas de manière appropriée dans ses livres et ses dossiers, ou n'étant pas soumis à une vérification interne et à ses comptables indépendants. Aucune entrée fausse ou fictive ne doit être faite dans les livres et dossiers de Pactiv ou ne reflétant pas véritablement la nature des transactions enregistrées. Toute erreur découverte sera signalée à la direction interne appropriée et corrigée aussitôt que possible, en laissant une piste de vérification adéquate reflétant la correction. Des documents exacts et adéquats à l'appui de toute transaction sont requis et la reddition de compte des actifs doit être maintenue en tout temps. L'information financière et opérationnelle signalée à l'interne et à l'externe doit être actuelle, précise, complète et ponctuelle.

Pour garantir des contrôles internes efficaces, Pactive maintiendra un personnel de vérification interne qui réalisera un programme de vérification interne continue afin de tester et d'évaluer l'efficacité de leur structure et de leurs directives de contrôle interne. La vérification interne est responsable de l'évaluation indépendante et de la promotion de contrôles internes efficaces.

Pactiv cherche également à garantir l'exactitude, l'objectivité et l'intégrité de ses données et dossiers financiers en développant et en distribuant des politiques et directives écrites. Pactiv sélectionne et forme des employés qualifiés, maintient des structures et des arrangements organisationnels dont les hiérarchies de responsabilité et de délégation d'autorité sont bien définies et effectue des examens réguliers de ses pratiques, dossiers et résultats financiers afin de s'assurer de l'exactitude de ses chiffres.

Vos responsabilités

- Tenir** les livres et dossiers de Pactiv de manière appropriée et ponctuelle et y noter toutes les transactions.
- Effectuer avec diligence** et documenter de manière adéquate la performance de toutes les directives de contrôle dont vous êtes responsable.
- Ne pas inscrire** d'entrée inexacte, fausse ou falsifiée dans les livres et dossiers de Pactiv.
- Ne pas faire ou approuver de paiements** sans avoir obtenu de documentation à l'appui ou dans le cas où une partie du paiement sera utilisée à d'autres fins que le but décrit dans la documentation à l'appui.
- Si vous participez à la préparation de rapports financiers, **connaître et observer** les directives de comptabilité et de contrôle interne de Pactiv.
- Signaler** tout dossier inexact, faux ou frauduleux à votre supérieur immédiat, votre contrôleur, votre directeur de vérification interne ou au contentieux de Pactiv ou signaler les violations soupçonnées en appelant la ligne sans frais de l'éthique et de conformité au numéro indiqué ci-dessous.

Pour plus d'information sur les contrôles financiers et les dossiers, consulter votre contrôleur ou votre représentant des Ressources humaines.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

La direction de Pactiv et tous ses employés doivent chercher continuellement à assurer un contrôle interne efficace du signalement des transactions financières.

Contributions et activités politiques

Politique

La participation des employés dans des élections gouvernementales et le processus politique doit être réalisée dans leurs temps libres et à leurs propres frais. Aucune contribution et aucun actif de l'entreprise ne doivent être utilisés afin de soutenir des questions, des candidats ou des partis politiques particuliers sans avoir reçu au préalable l'autorisation du contentieux de Pactiv.

Commentaires

Toute activité politique (pressions politiques, dons, positions publiques, etc.) par Pactiv ou en son nom doit être approuvée par le PDG du Reynolds Group Holdings Limited (RGHL) et l'avocat-conseil du RGHL Group. Rien dans cette politique n'a été prévu pour restreindre de quelque façon que ce soit la participation de qui que ce soit à des activités politiques de tout type; cependant, à moins d'en avoir reçu l'autorisation préalable, personne ne doit utiliser les ressources de Pactiv pour des activités politiques ou attribuer une position politique quelconque à Pactiv ou à l'un de ses employés.

Vos responsabilités

- **Connaître et respecter** les restrictions imposées par la loi sur la participation personnelle et d'entreprise à la vie politique..
- **Le contact de Pactiv** avec les agents publics et représentants élus est réglementé par une variété de lois et de réglementations. Toute transaction avec des personnes concernant Pactiv doit être coordonnée par le contentieux de RGHL.
- **Ne jamais** déclarer votre activité politique personnelle comme étant celle de Pactiv.
- **Ne jamais** utiliser les actifs ou employés de Pactiv pour soutenir des activités politiques sans avoir en reçu au préalable l'autorisation du contentieux de RGHL.

Pour plus d'information sur les contributions et activités politiques, consulter le contentieux de RGHL.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Gérance de l'environnement

Politique

Nous nous sommes engagés à adopter un comportement environnemental responsable. Nous réalisons nos activités commerciales en respectant et en prenant soin de l'environnement et des collectivités dans lesquelles nous travaillons. Nous devons obtenir les permis environnementaux exigés, comprendre les conditions et suivre les règles établies. Si un incident survient dans nos installations pouvant porter préjudice à nos employés ou à la collectivité, nous communiquerons cet incident aux autorités appropriées et mettrons au point un plan d'action pour y remédier efficacement et rapidement.

Commentaires

Nous mettrons en place des programmes et procédés responsables afin d'éliminer et/ou minimiser les accidents environnementaux. Lorsqu'il est financièrement et technologiquement possible de le faire, les matériaux seront réutilisés et/ou recyclés afin de minimiser la nécessité de les traiter ou d'en disposer et de conserver nos ressources. Les déchets produits seront traités et mis au rebut de manière sécuritaire, responsable et conforme aux réglementations applicables. Nous répondrons de manière honnête et responsable aux questions et préoccupations concernant nos actions environnementales.

Vos responsabilités

- **Comprendre et observer** la politique, les directives et principes de Pactiv en matière d'environnement.
- **Comprendre** les exigences environnementales particulières à votre fonction.
- **Réaliser** toutes les activités en conformité aux lois, réglementations, permis environnementaux applicables et à la politique des installations.
- **S'assurer** que les dossiers, documents et étiquettes environnementaux sont complets, exacts et véridiques.
- **Manipuler**, entreposer et disposer de toute matière dangereuse à l'aide des méthodes et pratiques identifiées.
- **Signaler** immédiatement à votre supérieur ou au représentant environnemental local de Pactiv les fuites, décharges ou déversements non permis, les violations soupçonnées aux directives environnementales ou autres en appelant la ligne sans frais d'éthique et de conformité dont le numéro figure ci-dessous.

Pour plus d'information sur la gérance de l'environnement, consulter votre représentant environnemental ou représentant des Ressources humaines.

L'éthique, l'intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Signalement des violations

Il incombe à tous les employés de se conformer au Code. Nous prions tous nos employés de se familiariser avec le Code et de poser à leur supérieur, leur représentant juridique ou représentant des RH toute question qui s’y rapporte. Pactiv a établi une ligne d’assistance gratuite permettant de signaler toute violation de santé, sécurité ou environnement, toute violation soupçonnée ou préoccupation concernant la comptabilité, la vérification, les pots-de vin ou crimes bancaires ou financiers et, là où la loi le permet, toute violation au Code. Cette ligne d’assistance vous permet de signaler un problème de manière anonyme; toutefois, si vous vous identifiez, nous pourrions assurer un suivi et vous fournir une rétroaction sur la situation signalée. Dans tous les cas, la confidentialité sera respectée : votre identité et l’information que vous fournissez ne seront divulguées qu’aux personnes qui ont besoin de savoir et qui sont responsables de résoudre le problème. Pactiv interdit strictement les représailles contre toute personne qui soulève ou contribue à signaler de bonne foi une violation au Code ou toute autre préoccupation concernant l’éthique ou l’intégrité. Nous respectons également toutes les lois concernant la collecte et l’utilisation des données personnelles et autres lois sur la confidentialité.

Si vous prenez connaissance d’une enquête interne ou si on vous demande de fournir de l’information ou d’apporter votre aide à une enquête interne : (1) vous ne devez pas discuter de l’enquête avec qui que ce soit, chez Pactiv ou à l’extérieur, sans le consentement explicite des personnes autorisées à réaliser l’enquête; (2) vous êtes tenu de divulguer toute information pertinente de manière complète et véridique et de coopérer pleinement avec l’équipe de l’enquête autorisée dans le cadre de leurs activités et (3) vous pourrez être passible de mesures disciplinaires si vous interférez avec une enquête en cours ou fournissez de fausses informations.

Vos responsabilités

- Vous familiariser** avec ce Code.
- Comprendre** dans quelles circonstances utiliser la ligne d’assistance gratuite de Pactiv.
- Respecter** toute personne qui soulève ou contribue à signaler de bonne foi une violation au Code ou toute autre préoccupation concernant l’éthique ou l’intégrité.
- Respecter** la vie privée et les données personnelles d’autrui.
- Coopérer** pleinement avec toute enquête interne à laquelle on vous a demandé d’apporter votre aide.

Pour plus d’information sur le signalement des violations, consulter votre supérieur immédiat, votre représentant des Ressources humaines ou le contentieux de Pactiv.

L’éthique, l’intégrité et une conduite conforme à la loi comptent parmi les plus priorités absolues de Pactiv. Les violations ou préoccupations soupçonnées concernant des comportements illicites, non éthiques, immoraux ou non professionnels doivent être soumises en écrivant à Compliance@pactiv.com ou en composant le numéro de la ligne de conformité au : 1 800 376-6722.

Glossaire

Pot-de-vin - Un pot-de-vin est une incitation ou une récompense offerte, promise ou fournie afin d'obtenir un avantage commercial, contractuel, réglementaire ou personnel. L'avantage recherché ou l'incitation offerte n'a pas besoin d'être de nature financière ou monétaire et peut prendre la forme d'une performance inappropriée d'une activité ou d'une fonction.

Conflit d'intérêts - Une situation dans laquelle une personne détient un intérêt privé ou personnel suffisant pour sembler influencer l'exercice objectif de ses fonctions officielles en tant qu'employé, agent public ou professionnel.

FCPA - Foreign Corrupt Practices Act, une loi américaine sur les pots-de-vin à des représentants étrangers.

Fraude - La fraude est un acte malhonnête délibéré, intentionnel et prémédité ou une omission commise par une personne occupant une position de confiance ou d'autorité dans le but d'obtenir par la tromperie un avantage personnel ou au bénéfice d'autres personnes, ou de causer une perte à Pactiv. De tels actes comprennent le vol, les fausses déclarations, l'évasion, la manipulation de l'information, la tromperie criminelle et l'abus de la propriété ou du temps de la société.

Activité irrégulière - L'activité irrégulière se définit par tout agissement non conforme aux lois, règles applicables ou politiques et directives établies. Une activité irrégulière comprend, sans toutefois s'y limiter, les pots-de-vin, les conflits d'intérêts et la fraude.

Évaluation du risque - Un processus d'analyse des risques, y compris les risques de fraude, qui peuvent porter préjudice ou empêcher l'atteinte des objectifs organisationnels. L'analyse vise à déterminer si ces risques doivent être prévenus.

Contrôle des documents

Distribution

Chaque employé recevra un exemplaire de cette politique. La direction a le devoir d'inclure la politique dans les programmes de formation des employés. La direction surveillera la conformité avec les politiques et, au besoin, mettra en place des programmes de surveillance spéciaux.

La non-conformité des employés à la politique peut avoir pour conséquence des mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement.